

TERMES ET CONDITIONS

HolsteinQuébec

OFFRES

L'horaire pour les mises silencieuses par Internet sera du mercredi 8 février au mercredi 15 février 2023 à 15 h, heure de Québec au enchereholsteinquebec.com.

PROCÉDURES D'ENCHÈRE

À partir de 17 h le mercredi 15 février 2023, chaque lot sera mis à l'enchère sur place et en ligne au enchereholsteinquebec.com, à partir du prix par embryon établi lors des mises silencieuses. Si aucune mise n'est établie auparavant, le prix minimum sera établi à 400 \$ par embryon. L'enchérisseur faisant l'offre la plus élevée à partir de la dernière mise silencieuse ou du prix minimum sera considéré comme étant l'acheteur du lot complet. Tous les lots offerts seront composés de quatre (4) ou (2) embryons à moins d'indications contraires. Dans le cas où il y aurait une dispute sur la décision concernant l'enchérisseur le plus offrant, le lot complet devra encore une fois être offert. Pour les offres avancées et s'il n'y a pas d'offre avancée, le lot sera vendu à l'enchérisseur dont la dernière offre fut acceptée par l'encanteur. Dans le cas d'égalité de mise, la mise maximum d'un acheteur ayant été inscrite sur Internet aura toujours priorité. Dans un autre cas d'égalité de mise sans mise maximum internet, l'encanteur a le dernier mot.

La commission est à la charge du consignataire. Il est défendu de faire des offres sur ses propres lots, excepté dans le cas de copropriété, lorsque l'offre est faite avec l'intention de répartir à nouveau les parts des copropriétaires et à condition que l'intention d'une telle enchère soit annoncée avant le début de l'enchère pour le lot en question. L'encanteur pourra, à sa discrétion, refuser toutes offres considérées irresponsables.

DÉPÔT DES MISES PAR TÉLÉPHONE

S'il vous est impossible de vous connecter en ligne à la Vente d'embryons, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la vente ou avec le gérant, qui se feront un plaisir de vous aider et de vous représenter. Tout acheteur potentiel sera responsable de soumettre sa mise définitive avant le début des enchères. La direction de la vente ne peut garantir que les lignes des téléphones cellulaires seront ouvertes au moment de la vente.

CONDITIONS

Le paiement complet sera exigé à réception de la facture pour tous les embryons produits le jour de la vente. Pour les embryons qui ne sont pas encore produits, 25 % du prix devra être payé à la réception de la facture et les 75 % restant, avant l'expédition des embryons. L'acheteur est responsable du paiement des taxes de vente applicables lors de la vente d'embryons. Les taxes applicables aux acheteurs québécois sont la T.P.S. (5 %) et la T.V.Q. (9.975 %). Pour ceux provenant du reste du Canada la T.P.S. (5 %) et la TVH de la province de l'acheteur s'appliquent. Pour les acheteurs étrangers, aucune taxe n'est applicable. Dans l'éventualité où les embryons désirés ne pourraient être obtenus à la suite d'une mise sur des embryons qui ne sont pas encore produits, la démarche suivante devra être suivie afin de remplir les conditions du contrat de vente : le vendeur devra offrir des embryons provenant d'une autre récolte à partir d'un taureau sur lequel les deux parties se seront entendues. Dans l'éventualité où la condition ci-dessus ne pourrait être remplie, ou en cas de mortalité de la vache donneuse, l'acheteur sera remboursé intégralement.

TRANSPORT ET ASSURANCES

Les frais de transport des embryons sont inclus dans le prix d'achat pour la livraison au Québec. Les embryons seront transportés par un service de messagerie rapide lorsqu'ils sont prêts. L'organisation de la vente recommande aux acheteurs d'assurer la valeur des embryons puisqu'en cas de perte ou de dommage durant le transport, ces frais sont à la charge de l'acheteur. Pour les livraisons à l'extérieur du Canada, l'option d'utiliser le réseau Semex sera disponible aux acheteurs pour un prix fixe de 100 \$ par lot en plus d'une assurance de 2 % de la valeur des embryons. Ce tarif ne comprend pas les frais à l'intérieur du pays de l'acheteur. L'organisation de la vente coordonnera le transport. Toutefois, dans le cas où les embryons sont exportés via le réseau Semex, les frais de courrier rapide de la clinique vétérinaire à Guelph (ON) ainsi que les frais reliés aux chartes de santé sont à la charge du consignataire. L'acheteur peut coordonner lui-même le transport de ses embryons, mais en assume la totalité des frais et la responsabilité. Tous les embryons sont certifiés pour l'exportation à moins d'avis contraire, certaines conditions peuvent s'appliquer. Veuillez-vous informer auprès du gérant.

ERREURS

Toute erreur relevée dans le catalogue sera annoncée par l'encanteur. Toutes les annonces provenant de l'emplacement de l'encanteur auront la priorité sur toute autre indication dans le catalogue.

GÉNÉRAL

Le gérant de la vente est l'agent du vendeur et n'est pas personnellement responsable des garanties ou des représentations bona fide en mettant sa confiance sur la crédibilité des renseignements donnés par le vendeur. Le vendeur est responsable de telles garanties et représentations. Les plaintes devraient être faites au vendeur et/ou au gérant de vente. Dans tous les cas, la responsabilité du vendeur envers l'acheteur est limitée au prix de vente payé par l'acheteur.

TERMS & CONDITIONS

HolsteinQuébec



BIDDING

Online bidding on enchereholsteinquebec.com will be possible from February 8th, 2023 to February 15 at 3 p.m., Quebec time.

AUCTION BIDDING PROCEDURES

As of 5 p.m., Saturday February 15th, each lot will be put up for auction on site, as well as on enchereholsteinquebec.com, based on the last bid per embryo established during the silent portion of the sale. If no bids were obtained prior to the auction, then the minimum starting bid will be established at \$400 per embryo. The highest bidder starting from the last silent bid or the minimum starting bid will be the buyer of the complete lot. All lots have four (4) or two (2) embryos unless indicated otherwise. In case of dispute, the lot will again be put up for advance bids. If there is no further bidding, the lot will be sold to the person from whom the auctioneer accepted the last bid. Every lot is pledged to absolute sale. By-bidding is prohibited, except in the case of a joint ownership when the purpose of the bidding is to re-apportion the owner's shares and provided that the intention to so bid and the purpose thereof is announced prior to all bidding for the lot in question. The auctioneer may, at his discretion, refuse to accept a bid. In the case of a tie, the maximum bet listed on the Internet will prevail. In another case of a tie without a maximum internet bet, the auctioneer has the last word. Commission is at the charge of the consignors.

PHONE BID

If you are unable to connect to the auction, please feel free to contact any member of the sales team or the sale manager, and they will be happy to assist and represent you. It is the responsibility of the potential buyer to have final bids in before sale time. The sale management cannot guarantee that cellular lines will be open at sale time.

TERMS

Payment in full is expected upon receipt of the invoice on all embryos produced before sale day. For all embryos yet to be produced, a down payment of 25% is expected upon receipt of the invoice with the remaining 75% to be settled before embryo shipment. Buyers are responsible for the payment of the applicable sales taxes on embryos. Taxes applicable to Quebec buyers are GST (5%) and PST (9.975%). For buyers elsewhere in Canada GST (5%) and HST of the buyer's province is applicable. For foreign buyers, taxes are not applicable. In the unlikely event that the desired embryos are not obtained from an offering that is yet to be produced, the following steps shall be taken to fulfill the purchase agreement: the seller shall offer embryos of another flush to a mutually agreed sire in the event the above cannot be resolved or in the case of death of the donor dam, a full refund will be made to the buyer.

SHIPPING and INSURANCE

Shipping costs are included in the purchase price for embryos shipped in Canada. The embryos will be shipped through express courier service when they are ready. Sale management recommend that buyers insure the value of the embryos. In the case of loss or damage due to transportation, these costs are the responsibility of the buyer. For shipment of embryos outside of Canada, an option will be available to buyers by Semex for a flat fee of \$100 per lot in addition to insurance coverage at 2% of the embryo value. This special fee does not include any costs within their country. Contact your local Semex distributor for more information. Shipment will be coordinated by the sale management. In the case a lot is exported through the Semex network, any transport fees from the vet clinic to the Guelph facilities as well as health charts are the consignor's responsibilities. The purchaser may choose to coordinate embryo shipment privately, however, all costs and responsibility will be assumed by the purchaser. All embryos are qualified for exportation, some exceptions may apply, please see the sale manager.

ERRORS

Any error noted in the catalogue will be announced from the auctioneer's stand. Any announcement from the auctioneer's stand will take precedence over any matter in the catalogue.

GENERAL

The sale manager is the seller's agent and is not personally responsible for any warranties, guarantees or representations made bona fide in reliance upon the information provided by the seller. The seller is responsible for all such warranties, guarantees, and representations. Complaints should be made to the seller or sale manager before the close of the sale. In all cases, the seller's responsibility to the buyer is limited to the sale price paid by the buyer.